

Visages de Léopold I^{er}

par A. SIMON.

★

Malgré de brillantes synthèses qui datent d'ailleurs de plusieurs années et d'importants travaux plus récents, tout n'a pas encore été dit sur Léopold I^{er}.

Des documents inédits apparaissent continuellement qui précisent et nuancent l'action du Souverain ; une connaissance plus exacte du milieu politique, social, religieux et international, une réflexion plus désintéressée et dégagée des sentimentalités légitimistes ; un effort plus précis, chez les historiens, pour saisir dans l'action des hommes les influences psychologiques coordinatrices bien que inconscientes, une étude plus avertie des impulsions d'autrui, tout cela et également le souci de donner une synthèse de la pensée politique et sociale de Léopold I^{er} engagent à remettre sur le métier une biographie du premier roi des Belges.

Ayant repris le dossier de Léopold I^{er}, je voudrais, dans les pages suivantes, attirer l'attention sur l'une ou l'autre intervention du roi et sur tel ou tel aspect de sa personnalité.

Le titre que je vous propose peut paraître énigmatique. Ce pluriel, qui enrichit ou abîme moralement le mot *Visage*, veut indiquer une des caractéristiques du monarque ; une de ses apparences en tout cas, celle d'un homme « ondoyant et divers », pour reprendre une expression fameuse. En suivant l'action du monarque, en confrontant ses actes et ses écrits, certains se demandaient, déjà de son temps, si on se trouvait devant le même homme.

Gizzi, le premier internonce de la Belgique indépendante disait : « C'est un roi du bascule ». Et avec son habituelle véhémence l'évêque Van Bommel déclarait, en 1833 : « Je ne vous cache pas que depuis que j'ai vu le gouvernement du roi adopter le même système de bascule qui a perdu Guillaume et n'oser pas pour une poignée de criards libéraux intolérants être *juste et impartial*

envers les catholiques qui sont la *nation*, j'en ai mal auguré ».

Il ne s'agit pas de ce retranchement, de cette volonté de mystère ou de lointaine distance qui, favorisés par des courtisans auliques, ont maintenu nos souverains dans une impersonnalité que le souci de ne pas découvrir la couronne accroissait ou, d'après certains, imposait. Ce n'est point non plus un désir d'équivoquer pour pouvoir agir plus facilement ou plus trompeusement.

En ce qui concerne Léopold I^{er}, nous nous trouvons, si on veut bien accepter cette image, devant une âme ou un esprit à facettes ; celles-ci s'éclairaient tour à tour dans des nécessités à première vue uniquement empiriques.

De là, des visages différents.

Dietrichstein, le diplomate autrichien, qui n'aimait d'ailleurs pas Léopold I^{er}, écrivait : « Le royaume de Belgique, cet enfant au maillot, est fier d'avoir un souverain dont la nullité ne blesse personne et qui possède cependant un certain savoir faire pour flatter les uns, calmer les autres et ne heurter personne ». Et Metternich, maussade et non encore dégagé de ses allures doctrinaires, affirmait : « Si le roi était plus énergique, il pourrait donner à son pays une situation plus forte ».

L'ancien chancelier écrivait cela en 1852 : il avait été renversé en 1848 ; Léopold I^{er} était toujours roi !

L'Autrichien oubliait qu'il avait lui-même déclaré naguère : « Le tact mène plus loin les affaires que l'esprit ».

C'est bien ce que Léopold pensait. Toutefois, c'est son esprit, c'est-à-dire un ensemble de convictions bien nettes et jamais abandonnées, qui a dirigé les atouchements divers, subtils, discrets ou indiscrets par lesquels il voulait conduire les hommes.

« Léopold aime à se tenir derrière le rideau », disait le même Metternich. Peut-être ! C'était, en tout cas, l'homme qui agissait, du moins généralement par touches successives, prudentes, caressantes, dures quelquefois. C'était l'homme des sous-entendus ou du moins d'un perpétuel sous-entendu. Lui, savait très bien ce qu'il voulait dire ; et si ses contemporains ne le percevaient pas nettement — ce qui faisait apparaître divers visages — nous, nous le connaissons, ce sous-entendu. Non, ce n'était pas à proprement parler — quoi qu'on en ait dit — la stabilité de la Belgique bien qu'il l'ait obtenue ; c'était plutôt son pouvoir personnel, la conviction de l'inaliénable autorité du prince. En cela, Léopold I^{er} fut un monarque d'ancien régime, égaré dans les implications de plus en plus démocratiques ou, si on préfère, de plus en plus parlementaires de son siècle.

Les visages de Léopold I^{er} ?

Regardons en certains traits fugaces.

On connaît la faveur dont il a entouré l'Eglise catholique. Cette bienveillance maintenue jusqu'à la mort, fait d'ailleurs peser sur le roi Léopold une lourde responsabilité dans le développement, en Belgique, du cléricalisme et ainsi de l'anticléricisme. Il n'a évidemment pas voulu cette lutte ardente et stérile ; mais il y a, de fait, efficacement contribué.

C'est un des paradoxes de cette vie et de cette action royales — et un de ses échecs — que d'avoir, par ses résistances conservatrices et certaines de ses fidélités, provoqué dans divers domaines, cela même qu'il voulait empêcher.

Ce fut le cas pour le cléricalisme.

La sympathie effective qu'il a accordée à l'Eglise, « son excellente amie » comme il disait, a pratiquement, en marge de la Constitution, fait de l'épiscopat un corps constitué de la Nation. Les ultramontains s'en réjouissaient à peine car ils voulaient encore plus ; mais les évêques en étaient particulièrement satisfaits, les catholiques libéraux s'en félicitaient généralement ; et, si les libéraux modérés s'en accommodaient, les progressistes s'en irritaient.

Le roi engageait pratiquement les catholiques dans les voies d'un parti confessionnel. Viendra d'ailleurs le moment où, faisant pression sur le ministre Nothomb, il aidera avec zèle, il l'avoue

au chargé d'affaires sarde, à donner à la loi sur l'enseignement primaire en 1842 un caractère confessionnel. Les conséquences de cette législation, dont celle de 1879 et ce qu'on appelle la guerre scolaire marquent l'incident le plus tumultueux, se sont inscrites en Belgique dans les conflits ardents entre catholiques et anticléricaux.

Gendebien écrivait en 1839 : « Le parti catholique que le gouvernement a eu l'imprudence de flatter et de grossir domine depuis l'arrivée du roi Léopold... Ce parti est essentiellement ambitieux et envahissant. Il s'est prévalu auprès du roi Léopold de l'appui qu'il lui avait donné pour monter sur le trône... Si le roi Léopold était capable d'énergie... il pourrait se débarrasser de l'influence catholique. Il n'en fera rien... Dans une telle situation, l'appui de tous les libéraux du dehors nous est indispensable ».

Que restait-il du luthérien dans un monarque qui accordait à l'Eglise catholique de si grandes faveurs ?

Déjà en 1841, à l'hôtel de Flandre où il séjournait, l'internonce Fornari se le demandait. C'est à peine d'ailleurs s'il pouvait cacher sa joie et sa fierté lorsque Léopold lui disait : « En Belgique, je ne suis souverain que de nom, le pape l'est de fait » ! Nous, qui connaissons Léopold I^{er}, nous ne nous laissons pas prendre à ces paroles enjôleuses et très opportunistes. Mais, lui Fornari ?

Voici la scène qu'il est plaisant et symptomatique de rappeler.

En reconnaissance des services qu'il a accordés au roi, Fornari a été promu à la dignité de nonce et d'archevêque. Il en est très flatté. Il va remercier son bienfaiteur, c'est le 13 juillet 1842. Ils sont souriants tous les deux, lui et le roi. Fornari, dans l'euphorie des promotions dont il vient d'être honoré, mû sans doute par le zèle religieux mais pénétré également de la fatuité dont ses attitudes ont souvent été la manifestation, dit au roi : « La protection accordée par le roi à l'Eglise prouve que Sa Majesté a la conviction de la supériorité du catholicisme. On peut espérer que le Bon Dieu récompensera le roi en lui accordant la grâce de devenir catholique, et... ». Le roi ne le laisse pas achever, il lui prend la main entre les siennes : « Et quelles nouvelles du Portugal ? », demande-t-il.

Fornari s'était trompé : il n'avait vu qu'un des visages du roi.

Le père Dechamps voyait-il plus clair ? En 1862, le roi est malade, il va mourir pense-t-on. Ne faudrait-il pas l'amener à la foi catholique ? Dechamps, bien en cour, est alerté. Il demande à Malines les pouvoirs spirituels nécessaires, mais il n'a guère d'espoir ; il écrit : « Il faudrait un miracle pour convertir son cœur, son esprit et sa prudence humaine et politique ».

Le père Dechamps ne se trompe-t-il pas ?

Oh, sans doute, comme il l'avait prévu, la conversion à la foi catholique ne se produisit point ; mais, cela précisément, parce que Léopold gardait des fidélités essentielles.

Non, le roi n'est pas un sceptique, il n'est pas un esprit léger, « nul » comme le croyait Dietrichstein, « amorphe » comme le craignait Gendebien. Il cueille sans doute les plaisirs où il les cherche et les trouve ; il flatte à la fois l'Eglise catholique, les Anglicans, les Israélites et la maçonnerie. Il est d'ailleurs maçon lui-même depuis 1822 et le pasteur Jenkins, son chapelain, est membre de la loge des amis Philanthropes, le général Prisse et le général Hurel s'occupent activement, suivant ses directives, des loges militaires.

Serait-il opportuniste ? Non point, du moins avec la signification péjorative que ce vocable a acquis.

Non, pour le roi, l'Eglise et la maçonnerie sont des instruments du pouvoir, des moyens pour enrayer le « despotisme parlementaire » comme il l'appelle.

Il ne s'en est d'ailleurs pas caché.

Le nonce Ostini, écrivant de Vienne sous l'inspiration du roi, a demandé qu'une nonciature fût créée à Bruxelles pour obtenir, grâce à l'influence du diplomate pontifical, une « bonne chambre ».

Qu'est-ce à dire sinon un parlement qui ne s'oppose point à l'exercice des pouvoirs régaliens.

La Constitution ?

En 1848, parmi les échos désagréables et inquiétants des émeutes et des révolutions européennes, une médaille est frappée en Belgique.

A l'avant, une belle tête de Léopold entourée par les mots, en gros caractères : *Léopold, roi constitutionnel*. Et tout à l'entour, on lit le texte du serment du 21 juillet 1831 : « Je jure fidélité à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Au revers, se trouvent les mots : « Abaissement du cens électoral - Réforme parlementaire - Fonds votés pour l'amélioration des classes ouvrières » ; le tout surplombant la date 1848, le tout entouré par la déclaration, un peu emphatique et dans la couleur du temps : « Le roi garde ses serments, la nation gardera les siens ».

Ce sont beaucoup de phrases pour les couler dans une médaille ! Ce n'est pas tout, — et sans doute est-ce le plus sincère, en tout cas le plus vrai, — toujours au revers, oh à peine lisible mais tout de même, on lit le nom des ministres en fonction : Rogier, Haussy, Hoffschmidt, Veydt, Chazal, Frère-Orban.

Médaille de propagande aux textes habiles et enchanteurs comme les articles du *Moniteur* annonçant la volonté d'abdication du roi ; profil du Souverain artistement dessiné et qui dans la multiplicité et la variété des textes retient l'attention sur un visage, celui du roi constitutionnel, visage de propagande au discret sourire « commercial » !

On sait cependant ce que Léopold pensait de la Constitution, on n'ignore pas qu'il avait voulu la modifier, qu'il la trouvait « infernale » et « absurde ».

Oh, sans doute, il a écrit à Van de Weyer précisément en 1848 : « J'ose m'en flatter : j'ai joué le système constitutionnel régulièrement et consciencieusement. On a même dit que j'étais trop constitutionnel. Je ne m'en repens pas ; car nos gens disent : on nous parle de république ; mais nous avons bien plus de liberté que la plupart des républiques ».

Cela également, c'est de la propagande ! Palmerston est au pouvoir.

Ce sont des médailles et des dépêches de ce genre qui ont, de son temps, fait au roi, auprès de son peuple et des puissances européennes, une réputation favorable. Ce sont elles qui ont contribué longtemps à faire croire que Léopold avait, en Belgique, été en 1848, le seul rempart contre la Révolution.

Si j'avais eu à faire un projet de médaille pour entraîner dans la vérité le patriotisme belge de 1848, j'aurais dessiné, à l'avant, la tête du roi, oui, avec les dates 1831-1848 ; et au revers, le nom des ministres avec comme date 1846-1848, ou si vous préférez 1847, date de l'entrée en fonction de

ce ministère. Nous aurions été plus proche de l'histoire et de l'actuel. Et j'aurais laissé tomber les mots : Léopold, roi constitutionnel.

S'il le fut, c'était à son corps défendant ! et parce que ses ministres, non seulement les libéraux de 1847 d'ailleurs, mais ceux de 1840 et également de Theux et Muelenaere, entre autres, l'avaient voulu.

Eh oui, le roi a joué le système constitutionnel. N'insistons pas sur certaines infractions : la police qui tient Kats à l'ombre le plus longtemps, les interventions du procureur de Bavay, le désir de faire pression sur la Cour de Cassation... Il ne faut pas prendre le roi au mot lorsque, à la fin de sa vie, il écrit à l'impératrice Charlotte : « Jamais le plus petit article de la Constitution n'a été transgressé ». Mais pourquoi dit-il cela ? A-t-il mauvaise mémoire ! Non, dans l'aventure mexicaine où il lance malencontreusement sa fille, bien aimée cependant, il voudrait établir une monarchie constitutionnelle à la mode régaliennne.

Ce qui est un démenti aux paroles de propagande que la médaille de 1848 répand dans le public, ce n'est pas la série des infractions rappelées à l'instant, c'est que, cette Constitution admise nolens volens, le roi ne cessera jamais de la regarder d'un œil régalien.

S'il s'est attaché à la Constitution, si, à partir de 1845 surtout, il en rappelle constamment les prescriptions, c'est pour l'opposer au parlementarisme ou pour mieux dire au parlement.

Il se pare de la Constitution pour assurer son pouvoir personnel.

Il ne le cache d'ailleurs pas, à l'occasion. C'est suivant ses directives que Noyer, le chargé d'affaires à Rome, le souligne auprès du secrétaire d'Etat.

Toute sa vie, le roi supporte mal cette Constitution ; il disait encore en 1863 : « Une Constitution doit être très élastique et passer sous silence des choses sujettes à des changements et des améliorations. En Belgique, on a eu tort d'avoir fait entrer dans la Constitution un tas de choses qui n'auraient pas dû y entrer ».

Il est à l'affût des moindres incidents, il veut profiter des « circonstances favorables » pour imposer sa conception du pouvoir.

On se souvient de la déclaration emphatique répandue par la médaille de 1848 : « Le roi garde ses serments, la nation gardera les siens ».

Le 28 mai 1857, nous raconte une note du ministre De Decker, le roi, face à l'émeute qui trouble Bruxelles, déclare : « On a violé la Constitution. J'ai tenu mon serment pendant 26 ans, on vient de m'en dégager, qu'on ne l'oublie pas ! ».

Oh, je sais, le roi avait dit auparavant : « Je monterai à cheval, s'il le faut, pour protéger la représentation nationale ; je ne laisserai pas outrager la majorité ; j'écraserai ces canailles », et encore : « C'est la mort du régime parlementaire. Vous comprenez qu'aujourd'hui 28 mai on a clôturé le régime parlementaire ».

Cela pourrait être une profession de foi en le parlementarisme. Mais, nous le savons, si le roi suit les majorités parlementaires et les soutient, c'est seulement lorsqu'elles expriment ses désirs.

Non, ce qu'il veut protéger, ce n'est pas la représentation nationale, c'est son ministère, le ministère De Decker cher à son cœur et à son esprit.

Et d'ailleurs, est-il logique ? Lui, le garant de la Constitution et qui se plaint qu'on l'ait enfreinte, il affirme que, désormais, il est délié de son serment !

Paroles de colère et qui dépassent la pensée ? Voire ! Ce qu'on dit en ces moments incontrôlés expriment le fond de ce qu'on ressent et que sans doute, par devoir ou par vertu ou par opportunité, on cache ou combat en soi.

En tout cas, dans cet affleurement colérique de Léopold I^{er}, le 28 mai 1857, son âme et sa volonté apparaissent à nu.

« Depuis 26 ans », aurait-il dû dire, avec plus de sincérité, « j'attends le prétexte nécessaire pour être délié de mon serment. »

L'occasion attendue est là, tentante, propice.

« Qu'on ne l'oublie pas », a-t-il ajouté.

Et le 14 juin, il demandait publiquement à la majorité de mettre fin à la discussion du projet de loi sur les fondations — la fameuse loi des couvents. Il découvrait la couronne.

Adolphe Dechamps ne s'y était pas trompé.

« Je le sens bien, il ne faut pas découvrir le roi. C'est une citadelle respectée, ne l'entamons pas... Mais nous sommes dans une situation extraordinaire. Tout le pays, catholiques et libéraux sincères ont les yeux sur le roi ; les conseils communaux eux-mêmes s'en rapportent à sa sagesse et réclament sa haute direction ».

« Qu'on ne l'oublie pas », disait le roi. Lui, il en garde la mémoire.

En 1859, au moment du vote du projet de loi sur l'enceinte d'Anvers, le roi, une nouvelle fois, découvre la couronne.

L'ancien ministre Greindl en écrit à son frère : « Le ministère se raffermit, l'affaire d'Anvers passera, le Roi, ne se contentant plus des demandes qu'il faisait ordinairement dans les occasions importantes, c'est-à-dire d'entretenir personnellement les députés opposants, vient, par une demande inusitée jusqu'à ce jour, d'interdire, avec éclat, l'entrée des journaux conservateurs dans son Palais, il a été jusqu'à me *prier*, moi, de cesser de donner à mes amis politiques les explications, très réservées d'ailleurs, que je me permettais sur la fameuse enceinte et sur les conditions dans lesquelles on la présente. Toutes ces démarches du ministère mettent le roi à découvert, mais le feront réussir ».

Et donc, en marge de l'évolution parlementaire qui s'était développée de plus en plus victorieusement donnant naissance à ce que Léopold appelait le « despotisme ministériel », le monarque manifeste, à la fin de sa vie, le visage qu'il avait voilé durant quelques années, celui d'un prince régnant et gouvernant. N'avait-il pas écrit, en 1835 : « Ma chambre basse me taquine de temps à autre avec sa manie de limiter exactement le pouvoir royal dans des lois organiques, mais avec de la patience, nous parvenons quand même à remporter la victoire. Les néo-français disent : le roi règne et ne doit pas gouverner. Moi, dans des proportions plus modestes, je crois nécessaire qu'il fasse les deux ».

Dans ces visages différents de Léopold I^{er}, les diplomates ont-ils discerné des traits permanents ?

En période de crise — je songe entre autres à celle de 1859 lors de la guerre autro-sarde — les ministres ou chargés d'affaires français, autrichiens, prussiens, anglais, piémontais, russes, sortent des salons du roi avec des paroles d'encouragement

et des sourires prometteurs. C'est dans ces circonstances d'ailleurs que le roi est le plus enjoué.

N'est-il pas l'oracle de l'Europe ? On l'a dit.

N'est-ce pas un mythe ?

Oracle de l'Europe, oui, si on entend par là que Léopold I^{er} exprime, dans son action et dans ses désirs, une des nécessités européennes, celle de la paix générale ; oui encore, si l'on veut dire que les Puissances profitent des alliances matrimoniales, du prestige et de la jalouse volonté d'intervention du roi, pour obtenir ce que leurs intérêts nationaux réclament.

Mais cet oracle fut-il écouté ?

Sans doute n'y a-t-il pas eu de guerre générale durant son règne ; mais ne renouvelons pas le sophisme « cum hoc ergo propter hoc ».

Sinon, peut-être, lors de la crise d'Orient en 1840 ou lorsque la Prusse rassemble des troupes à la frontière rhénane en 1859, on cherche vainement l'indice d'influences positives et déterminantes exercées par le roi.

Oh, je sais, il entretient par ses interventions une volonté d'entente pacifique sous-jacente à toutes les humeurs européennes, il suggère une crainte continuelle de voir une guerre se généraliser et, peut-être, fut-il un de ces impondérables que l'historien détermine difficilement et qui cependant animent les événements.

Ce sont là beaucoup de « peut-être ».

Il a bien déclaré lui-même, précisément en 1859 : « J'ai depuis presque une cinquantaine d'années une position politique en Europe ; j'en ai toujours usé pour empêcher le mal et pour favoriser ce qui pourrait assurer la paix et la sécurité des États ».

Soit, le roi veut la paix générale ; c'est d'ailleurs parce que les Puissances le savent qu'elles emploient le roi des Belges : elles sont certaines de trouver en lui une aide efficace pour que, dans la crainte d'une conflagration généralisée, il sauvegarde leurs intérêts particuliers.

Le roi développe alors un jeu difficile et subtil, car, comme nous le dirons aujourd'hui, il est un engagé.

Engagé dans un pacifisme utopique ? Non point.

Ses affinités et ses engagements sont plus pénétrants : il veut faire de l'Autriche le poids de l'équi-

libre européen. Pour lui, ce n'est pas l'Angleterre qui peut et doit jouer ce rôle ; elle est à ses yeux trop libérale pour cela, surtout Palmerston est au pouvoir. L'Angleterre, il la flatte uniquement pour qu'elle aide la Belgique à sauvegarder sa neutralité. Ce n'est pas non plus la Russie, dont il a compris depuis 1850 l'importance en Europe, mais dont il n'apprécie pas l'autocratie du tsar.

L'engagement autrichien est un de ceux qui entraînent le roi dans son action internationale.

Mais il a des affinités plus profondes encore.

Pourquoi veut-il la paix, sinon parce que son âme conservatrice s'émeut à la pensée des désagréments sociaux et démocratiques que tout conflit armé provoque inévitablement.

Il le dit nettement : « Ouvrir les écluses à une guerre générale conduira, je le crois fermement, aux révolutions les plus terribles ».

Ces deux engagements se retrouvent dans une lettre qu'il adressait à son ministre à Saint-Petersbourg : « Hélas, écrit-il en mars 1859, le triste état de l'Europe est dû à cette malheureuse guerre d'Orient (celle de Crimée) à laquelle j'étais opposé et qui a détruit les alliances qui avaient assuré si longtemps le passé de l'Europe. Il paraît que la Russie a proposé un Congrès. J'en suis fort heureux et je crois que les cinq Puissances pourraient s'entendre ».

S'entendre sur quoi ?

Il ajoute dans la même lettre : « La Russie ne peut pas laisser triompher la Révolution, comme cela serait certainement le cas en Italie. J'espère que la Russie ne se laissera pas entraîner par ses justes ressentiments à protéger la révolution. Il n'y a qu'à voir le commandement qu'on vient de donner à un homme comme Garibaldi ».

Deux mois plus tard, il insiste avec ironie : « Si c'est l'intérêt de la Russie de protéger tout à coup les révolutionnaires qui prêchent l'insurrection à toutes les nationalités opprimées, c'est aux Russes de juger eux-mêmes, dans leur propre intérêt, cette question ».

L'ordre conservateur, voilà ce que le roi veut.

Dans sa lettre au ministre à Saint-Peterbourg il a fait allusion aux événements italiens.

La position du monarque face au Risorgimento fut caractéristique et très variée.

Si je prends cet exemple de l'action internationale de Léopold, c'est que, à tort ou à raison, — à raison je crois, — le souverain a vu dans l'émancipation italienne un fait majeur de la politique européenne.

Mais son attitude varie.

Lors de la guerre de Charles-Albert en 1849 et durant les mois immédiatement précédents, il est très favorable au Piémont.

Il voit en ce pays une réplique transalpine de la Belgique : Etat intermédiaire subsistant et se développant au cœur de l'impérialisme de ses voisins, régime monarchique constitutionnel à teinte régaliennne.

Maintenir le Piémont et l'agrandir même, c'est poser au-delà des Alpes un problème et y trouver une solution analogues à ceux de Belgique ; soutenir Charles-Albert, lui conseiller un pouvoir royal fort mais tempéré par une constitution valable, c'est affirmer au Sud de l'Europe, par un modus vivendi contemporain, le droit des Princes.

Mais lorsque Cavour est au pouvoir, Léopold se détache du Piémont. Ce ministre italien est pour le roi « un homme abominable ». Les initiatives, les annexions, les sécularisations de l'homme d'Etat sarde sont, pour le roi de dangereux exemples de libéralisme progressiste, c'est la Révolution qui, débordant de la Péninsule, non seulement amoindrit l'Autriche et favorise la France, mais répand dans toute l'Europe le ferment révolutionnaire.

Il s'emploiera en vain à briser l'élan risorgimental ; le souci qu'il a de ne pas déplaire au Pontife romain contribue d'ailleurs à la résistance léopoldienne.

Malgré tout, Victor-Emmanuel se proclame roi d'Italie.

Le roi se refuse longtemps à le reconnaître.

Arrivabene, qui connaît bien la Belgique et même le roi, déclare : « Per prussianismo (entendez par suite de ses affinités allemandes ou autrichiennes), per timore delle annessioni, per aversione del dominatore della Francia », ajoutez-y la volonté de rétablir les Princes italiens dépossédés, ce que Arrivabene veut d'ailleurs dire, entre autres, en parlant des annexions, ajoutez-y l'horreur des progrès libéraux progressistes ou « révolutionnaires » et d'« un homme comme Garibaldi ».

Finalement, préoccupé d'ailleurs par les intérêts économiques belges qui pourraient être compromis en Italie, Léopold, après de longues hésitations, cède ; il accrédite Solvijns comme ministre : les lettres de créance attribuent, comme en passant, le titre de roi d'Italie à Victor-Emmanuel.

Une lettre d'accompagnement de Solvijns au ministre italien Ricasoli interprète cette mention. Cette justification a été dictée par le roi.

Un billet du 20 novembre écrit de sa main déclarait : « On dirait (dans cette lettre de Solvijns) que, depuis l'existence indépendante de la Belgique, les relations ont été fort amicales, que le roi Charles-Albert avait eu les relations d'une grande amitié avec le roi. En accréditant un nouveau ministre auprès du Roi Victor-Emmanuel et en donnant à Sa Majesté le titre qu'Elle a pris, la Belgique, comme Etat neutre, ne peut s'arroger le droit de vouloir par là décider des questions qui concernent des tiers. Cette rédaction n'est nullement ce que je pense qu'il faudrait absolument dire, mais cela devra être dans ce sens ».

Docile d'ailleurs, Solvijns reproduit, dans sa lettre, le texte même du roi.

Comme la plupart de ceux qu'écrit le roi, ce document contient de nombreux sous-entendus.

Le rappel de l'amitié avec Charles-Albert sous-entend le changement de régime qui s'est produit au Piémont ; « le titre qu'Elle a pris », dit le roi en parlant de Victor-Emmanuel, cela sous-entend : « Qu'est-ce que cela vaut en droit international ? » ; « des questions qui concernent des tiers », ajoute le roi : ce sont les Princes dépossédés, ce sont les Etats pontificaux.

Et la Belgique « état neutre » ? Lorsqu'il s'est agi de reconnaître la seconde République française, le roi ne s'est guère embarrassé de la neutralité !

Nous dévisagerons plus tard la neutralité du roi.

Il importe auparavant de rappeler un autre engagement qui lie le roi dans ses démarches sur le terrain international.

Le diplomate autrichien Woyna écrivait en 1848 : « Etant donné l'intelligence extraordinaire du roi, intelligence toujours au service de ses intérêts propres si j'ose dire, il est tout naturel que conformément à son jugement calme, peu ordinaire et

aiguisé par l'expérience, il ne prenne soin d'une affaire que si elle concorde parfaitement avec son intérêt ».

On est loin de l'appréciation de Dietrichstein qui voyait en le roi une parfaite nullité ; mais on retiendra le mot de Woyna, cette nuance, « ses intérêts propres, si j'ose dire ». C'est vague dans la précision.

Les intérêts du roi, quels sont-ils ?

Ceux de son ambition, ceux de sa fortune ? Sans doute aime-t-il à flatter l'une, à grossir l'autre. Mais, avec l'habileté qui est la sienne, il a l'art de faire se confondre ses intérêts privés et ceux de la Belgique.

C'est sans aucun doute à ces intérêts-là que le diplomate fait allusion.

Et le roi déclarait à de Theux, en 1835 : « Ma présence ici (à Paris) pour la grande politique européenne est fort utile. Comme beaucoup de résultats favorables pour les intérêts de la Belgique seront toujours la conséquence de ma position individuelle vis-à-vis des Puissances de l'Europe, c'est une vérité que les ministres, quand l'occasion s'en présente dans la vie privée, feront sagement de faire comprendre ».

Que Léopold I^{er} ait eu une ambition européenne, qu'il ait été flatté lorsque, en 1848, on faisait miroiter à ses yeux le bijou de la couronne impériale, qu'il ait voulu être le mentor de l'Europe, et qu'il ait cru l'être, tout cela est vrai. Mais ce n'est pas cela qui forme les traits caractéristiques du visage de Léopold lorsque, dans une mobilité habile et déconcertante, il le montre aux princes, aux diplomates, aux Belges.

L'ordre conservateur et, grâce à lui, la stabilité de la Belgique, voilà sa nette volonté.

C'est pour cela d'ailleurs qu'il enrobe son action dans les plis de la neutralité.

Il lui aurait plu qu'une médaille fût frappée avec son effigie et avec les mots : *Léopold, roi neutre*. « Ich bin unparteilich », avait-il écrit. Il faisait alors allusion à la politique intérieure, il le déclarerait pour justifier son action internationale. A défaut de médaille, nous avons ses affirmations multipliées, ses indignations, ses pressions momentanées, ses reproches aux ministres.

Mais, à vrai dire, le roi est neutre et il défend la neutralité belge, lorsque les événements européens ne lui conviennent pas.

Lorsque, au cours de la guerre de Crimée, les sollicitations de l'Angleterre et de la France se font pressantes pour que, comme le Piémont d'ailleurs, la Belgique s'engage dans le conflit, Léopold résiste.

Non, ce n'est pas dans le respect de la neutralité voulue par les XVIII articles, c'est parce qu'il ne veut soutenir ni le Piémont, ni Napoléon. Sa correspondance avec l'empereur d'Autriche, ses démarches auprès du roi de Prusse le démontrent clairement.

La neutralité, le roi en fait « la position privilégiée de la Belgique » ; c'est ce mot qu'il emploie lorsque, alarmé par les convoitises françaises, il veut maintenir la Belgique.

Mais pourquoi favorise-t-il l'envoi de troupes au Portugal en 1832, 1834 et 1837, pourquoi veut-il en envoyer en Espagne en 1835, pourquoi collabore-t-il à l'expédition mexicaine ?

Vous me direz que c'est là l'action personnelle du roi, que ce sont ses intentions privées, que son gouvernement, diverses fois alerté par lui, disais-je, se range suivant les règles de la stricte neutralité.

Mais précisément, faisant le dessin psychologique du roi Léopold et essayant de découvrir ses volontés permanentes et les directions idéologiques de sa conduite, il est opportun de rappeler que ce roi, dit constitutionnel, ne tient pas compte de l'article 64 qui exige le contreseing ministériel. Rogier écrivait : « La politique extérieure... fait partie du domaine privé de Sa Majesté ».

En s'avancant dans ce « domaine privé » qui dissocie son action de celle de ses ministres, Léopold I^{er} n'est pas neutre.

Il a évidemment tiré de la neutralité officielle de la Belgique tous les avantages belges favorables.

S'il a bien compris que ce « privilège » a été accordé en 1831 non tant pour favoriser les intérêts de la Belgique mais pour assurer ceux d'une Europe vieillie qui ne voulait pas se renouveler, il en a profité.

Sa conception de la neutralité armée en est une

preuve ; et également certaines de ses démarches sur le terrain économique.

On sait comment, glissant la neutralité du domaine politique sur celui des intérêts économiques, certains, les Anglais comme les Français, voulaient enrayer l'essor industriel et commercial original de la Belgique. Qu'on songe aux difficultés économique-politiques du traité douanier avec la France et avec le Zollverein, qu'on se rappelle le mot de Lord Woderhouse qui, mécontent de ne pas voir la Belgique accorder à l'Angleterre certains avantages commerciaux, disait : « Il faudrait punir la Belgique en l'abandonnant à la merci de ses voisins immédiats ».

Léopold, au contraire, voulait faire de la neutralité une aide efficace pour le développement commercial de la Belgique.

En mars 1859, le duc de Brabant écrivait au ministre à Saint-Petersbourg : « Si le Piémont rêve la gloire militaire de la conquête des territoires qui l'entourent, la Belgique, au contraire, n'aspire qu'au développement pacifique de son commerce et de son industrie ».

Sans doute, est-ce le prince héritier qui écrit ces lignes ; mais elles reflètent incontestablement la pensée, la ligne essentielle de la politique du roi.

On le sait, Léopold I^{er} avait, depuis la majorité du duc de Brabant, entraîné ce dernier dans les affaires internationales. Nous apprenons par les papiers de Van de Weyer que le souverain avait donné l'ordre de faire lire au prince toutes les dépêches diplomatiques. Il n'en continuait pas moins à tout diriger et c'est sous sa garantie ou à son appel que le duc de Brabant intervenait. On l'a bien vu lorsque, en 1854, il a demandé à son fils d'intervenir auprès des évêques pour qu'ils acceptent la Convention d'Anvers et mettent fin aux querelles soulevées par la loi sur l'enseignement de 1850.

Or, dans cette lettre dont je commençais à l'instant la lecture, on lit : « Je voudrais voir se fonder à Bruxelles, sur *terrain neutre*, une vaste société d'entreprise générale qui opérerait avec les capitaux de toutes les nations... Si la combinaison aussi vaste que celle dont je vous entretiens qui reviendrait presque à créer un nouvel État en faveur des capitalistes de l'Europe (État qui serait placé sous la protection de tous les souverains et sous la sou-

veraineté du roi des Belges) devait effrayer les hommes de finances auxquels vous pourriez vous en ouvrir, je vous prierais de leur parler au moins de nos progrès industriels et d'attirer leur attention sur l'immense parti qu'ils pourront tirer d'une entente, de relations plus suivies avec nos fabricants ».

On voit par ce document tout l'avantage économique que le roi et son fils veulent tirer de la neutralité : « sur terrain neutre », disent-ils.

Et se dessine le plan réalisé par Léopold II au Congo !

Léopold I^{er} eut, on le sait, le souci constant de procurer une colonie à la Belgique. Mais tandis qu'il se penchait sur la carte du monde pour y trouver une terre disponible où il pût établir une « seconde Belgique », comme il le disait, ses intentions étaient diverses.

Veut-il renforcer le capitalisme belge ? Désire-t-il une colonie de peuplement ? Sont-ce les intérêts économiques de la Belgique qu'il envisage ou l'enrichissement de la bourgeoisie par le développement industriel et des exportations assurées ? Entend-il apporter une solution au problème social ? Et dans ce cas, est-ce seulement l'émigration qu'il veut obtenir en éloignant des miséreux dangereux ? Se serait-il dégagé du paternalisme ?

Il y a de tout cela dans les intentions coloniales du roi.

La seule expérience coloniale qui prit corps, et aboutit d'ailleurs à un échec, fut celle qui se développa au Guatemala.

Le 18 septembre 1841, une société avait été créée sous le nom de *Compagnie belge de colonisation*. Tout au long de difficultés de tout genre, le roi, malgré les réticences et même les oppositions de son gouvernement et du parlement, soutint, per fas et nefas, cette entreprise.

Il voyait grand, très grand même. Il écrivait à Rogier : « L'Amérique centrale est devenue fort importante ; et il est inconcevable comment, en Belgique, on ne lui accorde pas plus d'intérêt ».

Il confiait ses intentions au nonce Pecci : il désirait faire du Guatemala une étape pour le commerce avec l'Océanie, la Chine, les Indes ; il envisageait de faire creuser un canal qui, par le Rio Montagua et Isabal, unirait le Pacifique et l'Atlan-

tique. Nous sommes en novembre 1843. Le canal de Panama fut commencé en 1884 !

Les intentions du roi sont emmêlées, elles s'expriment différemment d'après qu'il s'adresse aux ministres, aux industriels, aux diplomates, au nonce.

Il parle de ses projets à Pecci, à la fin janvier 1844. Ce diplomate romain communiquant au secrétaire d'Etat sa conversation avec le roi, écrit : « Pour prouver combien la tranquillité intérieure de la Belgique (celle obtenue par le ministère Nothomb) était avantageuse et pour la Belgique et pour la religion, le roi me repara du projet de colonisation qui avait pu être réalisé au Guatemala ; le monarque ajoutait qu'il avait l'intention d'établir une semblable colonie en Abyssinie lorsque les finances de l'Etat le permettraient. Ces colonies, ajoutait Léopold I^{er}, pourraient être des moyens très efficaces pour répandre le christianisme dans ces lointaines régions ».

Nous comprenons très bien la tactique de Léopold I^{er} : il entre dans le souci de prosélytisme catholique du nonce. Ce qu'il veut dans cette conversation, c'est obtenir l'appui du Saint-Siège, celle des évêques non tant pour son œuvre coloniale, ni pour l'extension du christianisme, mais pour le maintien au pouvoir de son ministère Nothomb.

Sa confiance à Pecci n'est d'ailleurs pas une espèce d'attrape-nigaud ; il a fait des démarches auprès du Saint-Siège pour obtenir au Guatemala un évêque in partibus qui pût y assurer l'extension du catholicisme.

Mais là n'est évidemment pas son intention fondamentale, c'est un moyen.

Que veut-il donc ?

Le duc de Brabant le dit, en 1859, en précisant la pensée du roi. « Un Etat capitaliste », affirmait-il. Léopold veut, en effet, par l'essor colonial, fortifier le capital belge, rendre plus prospère l'industrie et le commerce. Les intérêts qu'il veut favoriser sont ceux de la bourgeoisie.

N'y a-t-il pas autre chose ?

Il écrivait, le 30 mars 1844, à J.B. Nothomb : « Il y a une semaine que je vous ai demandé l'arrêté sur le Guatemala. Je vous le demande très positivement pour demain. J'entends que le général Goblet a eu des craintes qu'on pourrait ainsi faire

faire des pertes aux communes. Je suis, au contraire, convaincu qu'avec le *paupérisme* augmentant dans ce pays-ci, donner des chances à des individus, à charge de leur commune, de devenir propriétaires utiles à la patrie, c'est entrer dans une voie qui vaut la peine d'être essayée. Vous aimez à mettre du scepticisme dans ce genre de choses ; je dois cependant vous faire remarquer que toutes les entreprises de ce genre ont un commencement. Comme vous avez l'habitude de lire autre chose que les journaux, on peut vous dire cela et vous recommander de voir comment même l'empire des Indes orientales a commencé à un temps peu éloigné de nous ».

Soit dit en passant, il s'agissait d'un emprunt pour renflouer l'œuvre de colonisation au Guatemala. Les communes pourraient y souscrire et envoyer un ou plusieurs travailleurs avec leur famille sur désignation du bourgmestre et du curé.

Mais relisons le document.

Laissons de côté, pour le moment, la pression de la volonté personnelle du roi : « Je vous le demande très *positivement* pour demain ». C'est d'ailleurs, de fait, le 31 mars, le lendemain, que le roi signait l'arrêté. Nothomb s'était soumis ! N'insistons pas non plus sur l'audace et l'initiative du roi : « Toutes les entreprises de ce genre ont un commencement ».

Ce qui nous intéresse dans cette missive, c'est le mot « *devenir propriétaires* », c'est la mention du « *paupérisme* » auquel il veut porter remède.

Déjà en février 1841, les membres fondateurs de la *Compagnie belge de colonisation* s'engageaient à « cultiver les terres en communauté avec les colons et à partager avec eux les bénéfices du travail » et les statuts décidaient que la compagnie créerait « des communautés dont l'idéal serait l'association intime du capital et du travail ». Ne se croirait-on pas devant un vœu formulé en 1962 ? Pecci, dans un rapport à Rome, soulignait d'ailleurs : « Les colons, en plus de leur salaire, ont droit à une pension honorable et en cas de décès, leurs veuves et orphelins jouiront également d'une pension ». Ne sommes-nous pas aux abords de ce que nous appelons aujourd'hui la sécurité sociale ?

Oh, n'exagérons pas cette volonté sociale du roi ; nous allons en parler. Il importait cependant de retenir ces notations parce qu'elles nous font

découvrir, une nouvelle fois, la complexité du moins apparente de l'action et de la pensée du roi Léopold.

Mais reprenons la question suggérée au cours de ces dernières phrases : Léopold I^{er} eut-il des préoccupations sociales ?

Quelque paradoxal que cela puisse paraître à nos mentalités contemporaines, Léopold I^{er} fut un roi social !

Le mot social a sans doute pris, ces dernières années, une signification particulière. On n'est pas social, aux yeux de beaucoup, si on n'est pas ce qu'on appelle démocrate et même partisan de la démocratie politique. Et, cependant, en toute rigueur de termes, est social celui qui a la préoccupation de servir la société tout entière et non seulement l'une ou l'autre classe.

Était, en tout cas, social, dans le passé, celui qui, suivant une conception aujourd'hui dépassée, croyait que le bien-être de la classe ouvrière dépendait de la protection accordée à ce qu'on appelait les classes dirigeantes, pour ne pas dire possédantes.

Telle était la pensée du roi Léopold I^{er}. C'est pourquoi il a voulu enrichir la bourgeoisie par le développement industriel et commercial ; c'est pourquoi il a, par tous les moyens, empêché les avances de la démocratie politique qui aurait enlevé à la bourgeoisie rentée la direction du pays ; c'est pourquoi il a constamment considéré que l'ordre politique, son ordre politique, était la meilleure sauvegarde de la paix sociale et du bien-être de la classe laborieuse. Il écrivait à la reine Victoria : « On se plaint beaucoup de ce que les classes ouvrières sont sans travail et en même temps, on continue l'agitation politique qui doit avoir pour effet d'arrêter les transactions de toutes sortes ».

Malgré un souci conservateur qui s'apparente à l'immobilisme, Léopold n'est pas un paternaliste tout court.

S'il n'accepte qu'avec une extrême prudence de légiférer directement en matière sociale, il admet et veut que l'État intervienne pour procurer du travail à l'ouvrier.

Pour lui, c'est le travail, convenablement salarié d'ailleurs, qui est le droit et le devoir de l'ouvrier. Celui-ci à droit au travail et, s'il le faut, l'État à le devoir de lui en fournir.

« Je dois vous dire, écrit-il à Rogier, que s'il existe des pays où le gouvernement est appelé à venir en aide au travail, la Belgique, plus que tout autre, se trouve dans cette position ». Il ajoute d'ailleurs : « Si le manque de travail avait lieu, il est hors de doute qu'on serait forcé de donner des secours en forme de subsides. Le travail productif cesserait : les populations ouvrières ne pourraient plus vivre que de secours et l'habitude du travail, si précieuse pour un pays, se perdrait et ferait probablement place à la désorganisation sociale ».

Un texte comme celui-là, avec les sous-entendus habituels de Léopold I^{er}, nous montre un souverain qui s'éloigne du paternalisme.

Ce n'est pas l'aide au travailleur qu'il veut : « Les populations ouvrières ne doivent pas vivre de secours », dit-il ; c'est l'aide au travail qu'il désire ; et, pour cela, les crédits à l'industrie, les facilités d'exportation, les émigrations, les colonies.

Mais, une nouvelle fois, tout cela s'enchevêtre et se dissocie. Au moment où on surprend une attitude royale, disons sociale en donnant à ce mot sa signification actuelle, on est surpris de le voir faire comme une volte-face et n'envisager que le bien de la bourgeoisie, du capital ; on lit sur sa physionomie les traits figés du conservateur qui a la phobie de la désorganisation sociale.

Faut-il encore faire passer devant nos yeux d'autres visages de Léopold I^{er} ?

Ses infidélités conjugales, ses liaisons amoureuses et cependant la permanente fidélité du souvenir et de l'amitié qui le retient à la princesse Charlotte d'Angleterre et à la reine Louise-Marie ? Son opposition aux partis, à leur constitution et à leur développement, et pourtant sa volonté, comme il le déclare à Robert Peel, d'avoir un parti conservateur, régalien en somme, unissant, suivant son expression : « Les hommes dynastiques et les hommes religieux » ? Ses lenteurs avant d'admettre la formule intégrale du libre-échange, et cependant la direction qu'il donne, dès 1831, en demandant, pour favoriser l'essor industriel, d'élargir par le commerce les frontières tracées par la conférence de Londres. Une simple tactique unioniste et, à d'autres moments, son adhésion à une doctrine politique qu'on doit appeler l'unionisme ? Il a fait sien la déclaration de P. De Decker : « L'union entre les catholiques et les libéraux... phase nouvelle de notre esprit public, entrée dans une nou-

velle ère historique, inauguration d'un système politique nouveau ».

Ces visages différents de Léopold I^{er} peuvent donner l'impression d'une duplicité, d'une hésitation permanente, d'un opportunisme de mauvais aloi, d'un manque de principes.

On y découvre cependant certains traits permanents : la diversité même de ses visages nous permet de mieux connaître les volontés essentielles du roi, ses méthodes et sa psychologie.

Ses volontés essentielles ? On l'a dit, c'est le maintien de l'ordre politico-social provoqué et garanti par la monarchie constitutionnelle à la mode régaliennne : la stabilité de la Belgique s'inscrit dans cette volonté plutôt que dans un amour quelconque de ce pays. Le devoir qui attache Léopold à la Belgique est celui-là que Stockmar lui dictait en 1831 : « Le roi est allé en Belgique pour soutenir la cause de la monarchie constitutionnelle et sauvegarder la paix de l'Europe ».

La méthode ? C'est l'empirisme. Léopold profite de toutes les situations, non point pour s'éparpiller dans leurs détails mais pour y saisir ce qui, à point donné, pourrait, en paraissant se laisser entraîner par elles, les conduire dans ses volontés royales essentielles.

Léopold lâche la corde, il voit le problème, il entrevoit des solutions ; mais du premier et des secondes il retient seulement ce qui l'aide à réaliser son plan régalien. « Le tact mène plus loin les affaires que l'esprit ».

Nous l'avons remarqué dans les différentes activités décrites plus haut, Léopold regarde un fait dans la clarté colorée de son esprit régalien. Il reste objectif si vous voulez ; mais son subjectivisme crée comme une nouvelle objectivité du réel.

Rien n'est symptomatique pour connaître les méthodes divergentes et cohérentes à la fois de Léopold I^{er} que de l'observer lors de l'affaire mexicaine.

Si cette aventure s'est dissoute, au Mexique, dans un échec sanglant, elle n'en est pas moins exemplative des méthodes léopoldiennes.

Qu'est ce qui entraîne le roi dans cette expédition malgré les risques qu'il connaît, comme en témoignent les conseils de prudence qu'il donne à l'archiduc Maximilien ?

Son affection particulière pour sa fille Charlotte, seule de ses enfants qu'il ait vraiment aimée ? Sa vanité familiale ? Sa volonté d'établir, même en un pays surchauffé et aux confins de la démocratie américaine, une monarchie constitutionnelle à la mode régaliennne ? Son désir poursuivi de colonisation dans ces terres d'avenir que pourraient être l'Amérique centrale ? Le prestige de la Belgique et de son armée ? Sa préoccupation d'entrer dans le jeu international que l'empereur des Français veut étendre au-delà des mers ? N'est-ce pas plutôt, en collaborant avec Napoléon III, danger permanent et actuel pour la Belgique, le souci de protéger le pays et, par une alliance politico-militaire, de rendre impossible, psychologiquement et à la face de l'Europe, la mainmise française sur nos provinces ?

Il y a tout cela.

L'affaire mexicaine a été pour le roi, avec tout ce que la vieillesse provoque d'affectivité sentimentale, d'entêtement et d'amour-propre irraisonné, un lieu de rencontre de tous ses devoirs, de toutes ses tendances.

C'est un exemple de sa méthode à la fois discursive et synthétique.

La psychologie du roi ? Animant toute l'action de Léopold I^{er}, on retrouve celui qu'on appelait à Londres « le marquis peu à peu », l'empiriste, l'autoritaire.

Surtout il y a le Prince.

Le roi est un égocentriste plutôt qu'un égoïste, c'est-à-dire que s'il ramène tout à lui, ce n'est pas

tant à la suite du tempérament atavique des Coubourg ou d'une volonté de domination, c'est la conséquence d'une conception qu'il a héritée de l'ancien régime, celle de l'inaliénable volonté et de la dignité du Prince.

Jusqu'à la fin de sa vie, même dans « la démolition de son corps », comme il l'a dit à Chazal, il a la persuasion que le Prince doit être le maître des hommes, des événements, des institutions.

Tel est le vrai visage de Léopold I^{er}.

C'est donc un visage du passé. Eh oui, on y voit les traits indélébiles d'un conservatisme attardé.

Mais, tout de même, après tout ce qu'on vient de rappeler n'y discerne-t-on pas quelques reflets des lendemains, n'y remarque-t-on pas un regard porté sur l'avenir ?

Que signifie donc cette alliance du capital et du travail, cette pension des coloniaux, cet élargissement des frontières économiques, cette expansion coloniale, cette volonté de permanence, dans la sécurité militaire de la Belgique ?

Que signifie surtout l'effort victorieux de Léopold I^{er} pour que les institutions libérales de 1830 soient acceptées par les Puissances soupçonneuses et les Belges turbulents ?

Ne peut-on, dans ces gestes du règne, — sur ce visage, — découvrir les avènements de la Belgique ?

Du moins, ceux qui se sont déroulés jusqu'à nos jours ?

